

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 09 juillet 2019

Convocation du 03 juillet 2019

Présents : M. Moutarlier Jean-Paul, Maire - M. Huguenin Alain - Mme Walter Mariette - M. Pacaud Pierre - Mme Fremy Maria - M. Estavoyer Paul-Luc (à partir du rapport n°3), Adjoints - M. Fricker Didier - Mme Ochem Aurélie - Mme Wirz Catherine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Badiqué Sylvain
Mme Communod Francine
M. Groetz Alexandre
Mme Lechguer Najat
Mme Noël Audrey

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Catherine Wirz est désignée secrétaire de séance : **approbation à l'unanimité.**

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2019

Approbation à l'unanimité

3) Recrutement du Directeur de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Le Conseil municipal a délibéré le 24 mars 2016 afin de créer un poste d'animateur territorial (cadre B).

Par délibération en date du 13 juillet 2016, le Conseil municipal avait décidé de recruter un Directeur par contrat à durée déterminée de 3 ans. Ce dernier était à mi-temps à Chèvremont (et à mi-temps sous contrat avec la Commune de Pérouse).

Pour mémoire, les fonctions de Direction de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire devaient être assurées par une personne titulaire d'un certain niveau de diplôme : le BPJEPS ou équivalent, suivant les normes d'encadrement des accueils de loisirs d'une durée de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.

Le contrat étant arrivé à son terme, la Commune a récemment engagé les démarches préalables à un nouveau recrutement.

La Commune a réceptionné une candidature : Monsieur Maxime ARMANDO, titulaire d'un DUT carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, a postulé. Il n'est pas titulaire du concours d'animateur territorial, ni inscrit sur liste d'aptitude. Aussi, suivant les

dispositions légales, un contrat à durée déterminée doit être passé avec ce candidat. Il est précisé qu'aucun candidat titulaire dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux ou inscrit sur liste d'aptitude permettant d'accéder à ce cadre d'emploi, n'a posé sa candidature.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer un CDD d'une durée de 3 ans avec Monsieur Maxime ARMANDO et fixer sa rémunération : il est proposé de recruter ce candidat sur le grade d'animateur territorial, à l'échelon n°11 correspondant à l'indice brut : 538, indice majoré : 457.

Le Conseil municipal doit délibérer.

Approbation à l'unanimité

4) Travaux de sécurisation rue du Stratégique

Afin de renforcer la sécurité, en termes de vitesse de circulation, et de garantir l'interdiction de passage des véhicules de plus de 3.5 tonnes rue du Stratégique (structure de voirie à préserver), sur la portion allant du carrefour de la Balance à la zone commerciale de Bessoncourt, il est envisagé de réaliser des aménagements de sécurité.

Le projet envisagé, à ce jour, est présenté en séance.

Le coût estimatif de ces travaux serait de l'ordre de 34 000.00 € HT.

Pour mettre en œuvre ces travaux un peu complexe (respect des normes, lien entre les intervenants, etc), il est proposé de s'adjoindre les services d'un cabinet de maîtrise d'œuvre (coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre : 3 500.00 € HT) qui assistera la Commune dans la définition et le chiffrage du projet.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont disponibles au budget.

Approbation à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30.

5) Questions et informations diverses